

COMMUNE DE CONFORT MEILARS

Atelier communal

Travaux de réhabilitation

Couverture en ardoises naturelles

MARCHE à PROCEDURE ADAPTEE

Article 28 du C.M.P

Maître d'ouvrage :

Commune de Confort Meilars, mairie, bourg, 29790 Confort-Meilars

Article 1 **OBJET**

Le titulaire, désigné à l'article 2 ci-après, est chargé par M. le Maire de Confort Meilars des travaux de réhabilitation de l'atelier communal : dépose de la couverture existante et repose d'une nouvelle couverture en ardoises naturelles.

Article 2 **CONTRACTANT**

Entreprise

représentée par

Siège social :

Article 3 **OFFRE DE PRIX**

**SOLUTION 1 : Réalisation des travaux en deux tranches séparées
(une tranche 2014, une tranche 2015) :**

Tranche Ferme : rampant Nord : 130 m²

Tranche Conditionnelle : rampant Sud : 130m²

Les prestations seront rémunérées par application d'un prix global forfaitaire égal à (en euros) :

	Tranche ferme HT	Tranche conditionnelle HT	Total HT
Prix hors TVA			
TVA au taux de 20.00%			
Total TVA incluse			
Soit en lettres :			

SOLUTION 2 : Réalisation des travaux en une seule tranche, soit 260m² de couverture :

Les prestations seront rémunérées par application d'un prix global forfaitaire égal à (en euros) :

- prix hors T.V.A	
- T.V.A. au taux de 20.00 %, soit	
- montant T.V.A. incluse	
soit, (en lettres)	

Valorisation des variantes :

Les propositions de variantes sont autorisées : la 'ou les) variante(s) proposée(s) feront l'objet d'un devis séparé de l'offre de base.

Article 4 CONTENU DES PRESTATIONS A EXECUTER

Les prestations à exécuter figurent en annexe.

Les prix tiennent compte des contraintes d'accès du chantier à l'entrée du bourg. Le chantier et ses abords seront maintenus en excellent état de propreté et de sécurité pendant toute la durée du délai d'exécution.

Les prestations et fournitures seront conformes aux D.T.U. et normes techniques en vigueur.

Les prix intègrent toutes les sujétions d'exécution et de sécurité.

Article 5 PIECES DU MARCHE ADAPTE

Le présent marché adapté valant cahier des clauses particulières,

Le devis détaillé de l'entreprise,

Pièces générales : le Cahier des Clauses Techniques Générales (CCTG) applicables aux marchés publics de travaux ainsi que le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de travaux approuvé par l'arrêté du 8 septembre 2009 (J.O. du 01.10.2009) et les textes qui l'ont modifié ;

Article 6 DELAIS

Les prestations débuteront à la date de notification de l'ordre de service de commencement des travaux.

En cas de tranches séparées, le délai d'exécution (hors intempéries et temps de préparation de chantier) est fixé à :

Tranche ferme	Trois semaines
Tranche conditionnelle	Trois semaines

En cas, de réalisation en une seule tranche, il est fixé à 40 jours.

Article 7 PENALITES DE RETARD

Stipulations du CCAG Travaux.

Article 8 MODALITES D'ACTUALISATION DES PRIX

Les prix sont fermes.

Le mois zéro est le mois de juin 2014.

Article 9	MODALITES DE REGLEMENT
------------------	-------------------------------

Les prestations seront payées mensuellement en fonction de leur avancement.
Le délai de paiement est fixé à 30 jours.
Le comptable assignataire des paiements est M. le Receveur Municipal.

Article 10	RETENUE DE GARANTIE
-------------------	----------------------------

Pas de stipulations particulières.

Article 11	RECEPTION DES PRESTATIONS
-------------------	----------------------------------

La réception des prestations sera prononcée dans les conditions du CCAG Travaux, par le Maître d'ouvrage ou son représentant à l'achèvement des prestations.
Lors de la réception, les entreprises remettront au Maître d'Ouvrage le Dossier des Ouvrages Exécutés (DOE) ;

Article 12	COMPTE A CREDITER
-------------------	--------------------------

(voir RIB ci-joint)

Article 13	ASSURANCES
-------------------	-------------------

Le prestataire est titulaire :

- d'une assurance garantissant sa responsabilité à l'égard des tiers en cas d'accidents ou de dommages causés par la conduite des prestations ou les modalités de leur exécution (attestations en cours de validité jointes).
- d'une assurance couvrant les responsabilités résultant des principes dont s'inspirent les articles 1792 à 1792-2 et 2270 du Code Civil.

A _____, le
L'Entrepreneur titulaire

A Confort Meilars, le
Le Maire, Pouvoir Adjudicateur

Etat des lieux et objectif des travaux :

La couverture-toiture de l'atelier communal se compose de deux rampants d'environ 130m² chacun.

La couverture actuelle, en ardoises du bassin d'Angers, est en fin de vie.

Le versant Nord est très dégradé.

Les travaux porte sur :

- Installation de chantier, échafaudages, dépose et repli, évacuation des gravois en décharge agréée, sécurité du chantier, nettoyage de fin de chantier et remise en état des lieux
- Dépose couverture ardoises et zinguerie (l'entreprise fera état de ce qui peut être réemployé lors de l'élaboration de son métré et devis)
- Couverture en ardoises naturelles en 32*22 (fiche technique à joindre à la proposition), crochets inox teinté
- Faîtage : affaîteaux en terre cuite à emboîtement
- Gouttières demi-rondes, descentes EP, bandes de rives quartz
- Travaux connexes : solins de cheminées, etc...
- option : fourniture et pose d'un film microporeux de type Fel'x de Siplast ou similaire
- Dossier DOE